

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2017

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Informations
- ❖ Communications diverses et des décisions prises en application de l'art. L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Affaires délibératives :

100/17 – Débat d'Orientation Budgétaire 2017

101/17 – Bilan annuel 2016 des subventions et avantages en nature accordés par la Ville de Maxéville

102/17 – Liste des marchés publics conclus en 2016 par la Ville de Maxéville

103/17 – Admission en non valeur pour créances éteintes

104/17 – Marché d'assurances – lot N°4 flotte automobile – avenant N°3

105/17 – Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

106/17 – Subvention à la Caisse des Ecoles

107/17 – Organisation d'une classe transplantée pour l'année 2016/2017 à Benoite-Vaux

108/17 – Organisation d'une classe transplantée pour l'année 2016/2017 à Plainfaing

109/17 – Organisation d'une classe transplantée pour l'année 2016/2017 à Aubure

110/17 – Restauration scolaire – Renouvellement de la convention entre l'institution Jean Baptiste Thiery et la Ville de Maxéville

111/17 – Subvention à l'association les « Canailloux »

112/17 – Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

113/17 – Actions en faveur de l'emploi : convention de partenariat entre et l'association des coachs professionnels I.C.N Business School et la Ville de Maxéville

114/17 – MJC Massinon – Convention pluriannuelle de partenariat avec la Ville de Maxéville

115/17 – Grille tarifaire unique pour les spectacles organisés par la Ville de Maxéville

116/17 – Bilan annuel 2016 de la politique foncière de la collectivité

117/17 – Réalisation d'une protection phonique le long de l'A31 rue de la Justice à Maxéville

118/17 – Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux

119/17 – Dénomination d'une fraction de l'ex route départementale 30 (RD 30) devenue voirie métropolitaine

Questions orales

PROCES-VERBAL –AUDIO- CONSULTABLE EN MAIRIE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 28
présents: 25
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 mars 2017**

L'an deux mille dix sept, le trois mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt quatre février 2017, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt quatre février 2017.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoint), Mme BELLUSSI, Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, M. BONHOMME, M. SIMON, Mme BAR, Mr BEGORRE, Mme GAZIN, Mme WOJTYNIA, Mme PERNOT

Absents ayant donné procuration :

- Mr BONAMOUR Michel à Mme WOJTYNIA Marie
- Mme BEDEL Bernadette à Mme BOCOUM Martine
- Mr GARNAUD Jean Paul à Me HENRIET Olivier

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme COLLET Emmanuelle et Mme WOJTYNIA Marie ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Conformément aux délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, lui conférant délégation de certaines affaires prévues par l'art. L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire de la ville de Maxéville informe les membres du Conseil Municipal qu'il a :

- renoncé à exercer son droit de préemption sur les Déclaration D'Intention d'Aliéné (DIA) présentées par :

- **Maître MARTIN Yves, pour l'immeuble cadastré AB 641-654-667-681, enregistrement 16N0050**
- **Maître BERNEL Julien, pour l'immeuble cadastré AH 161, enregistrement 16N0051**
- **Maître BERNARD Maud, pour l'immeuble cadastré AC 13, enregistrement 16N0052**
- **Maître JOSSET Marie, pour l'immeuble cadastré AC 557, enregistrement 16N0053**
- **Maître PAQUIN François-Xavier, pour l'immeuble cadastré AB 100, enregistrement 16N0054**
- **Maître PAQUIN François-Xavier, pour l'immeuble cadastré AB 100, enregistrement 16N0055**
- **Maître PAQUIN François-Xavier, pour l'immeuble cadastré AB 100, enregistrement 16N0056**
- **Maître BLETOUX Marc, pour l'immeuble cadastré AC 296, enregistrement 16N0057**
- **Maître CUIF Benoit, pour l'immeuble cadastré AI 287-151-283, enregistrement 16N0058**
- **Maître CUIF Jean-Marc, pour l'immeuble cadastré AE 432-434-440-474-476-494, enregistrement 16N0059**
- **Maître PRENAT Justin, pour l'immeuble cadastré AB 326, enregistrement 16N0060**
- **Maître BODART Benoit, pour l'immeuble cadastré AR 54-55, enregistrement 16N0061**
- **Maître LEONARD Matthieu, pour l'immeuble cadastré AC 716-802-806, enregistrement 16N0062**

- Maître GEGOUT Damien, pour l'immeuble cadastré AE 118-273-319-332-353-356-357-365-369-394, enregistrement 16N0063
- Maître BALANCY-BAZELAIRE Pascale, pour l'immeuble cadastré AC 524, enregistrement 16N0064
- Maître MARTIN Yves, pour l'immeuble cadastré AI 9-10, enregistrement 16N0065
- Maître CUIF Benoit, pour l'immeuble cadastré AI 287-151-281-280, enregistrement 16N0066
- Maître NARBÉY Pierre-Georges, pour l'immeuble cadastré AC 957, enregistrement 16N0067
- Maîtres GRANDJEAN Jean-Louis et MARCHAL Véronique, pour l'immeuble cadastré AC 759, enregistrement 16N0068
- Maître BAI Joël, pour l'immeuble cadastré AP 61, enregistrement 17N00001
- Maître BALANCY-BAZELAIRE Pascale, pour l'immeuble cadastré AE 219-217, enregistrement 17N0002
- Maître MAYEUX Jean-François, pour l'immeuble cadastré AB 363, enregistrement 17N0003
- Maître PIERSON Isabelle, pour l'immeuble cadastré AB 67-39, enregistrement 17N0004
- Maître PIERRARD Benoit, pour l'immeuble cadastré AE 231, enregistrement 17N0005
- Maître SAVIN-WATERMAN, pour l'immeuble cadastré AI 26-336, enregistrement 17N0006
- Maître BAI Joël, pour l'immeuble cadastré AP 44-45-49, enregistrement 17N0007
- Maître MARTIN Yves, pour l'immeuble cadastré AR 85, enregistrement 17N0008
- Maître BAI Joël, pour l'immeuble cadastré AS 265-266, enregistrement 17N0009
- Maître BERNEL Julien, pour l'immeuble cadastré AH 161, enregistrement 17N0010
- Maître BERNEL Julien, pour l'immeuble cadastré AH 538-537, enregistrement 17N0011
- Maître MAYEUX Jean-François, pour l'immeuble cadastré AS 108, enregistrement 17N0012
- Maître BLETOUX Marc, pour l'immeuble cadastré AR 63, enregistrement 17N0013

- **Signé :**

- La convention entre la Ville de Maxéville, le fond de solidarité et le comptable public pour la dématérialisation complète des opérations de déclaration et l'instauration du prélèvement en tant que mode de paiement de cette contribution.
- La convention entre la Ville de Maxéville et l'ANCV pour le « Programme Seniors en Vacances 2017 ».

- **Décidé :**

- Mme Florence PANTEGHINI est nommée régisseur titulaire de la régie d'avances avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans les actes de création et modification de celle-ci.
- Mme Françoise BIGNON, Mme Nadine CHODKOWSKI, Mme Martine GRANDEMANGE, Mme Corinne PAPARUSSO, Mme Corinne RICHARD sont nommées mandataires de la régie d'avances, pour la remise des chèques d'accompagnement personnalisé, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie d'avances avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans les actes de création et de modification de celle-ci.
- Autorisation pour Mr le Maire de signer la convention d'objectifs et de financement passée entre la Caisse d'allocations familiales et la Ville de Maxéville.
- Application à compter du 1^{er} septembre 2017 de la présente carte scolaire qui sera à disposition sur simple demande faite au Pôle éducatif de la Ville de Maxéville.
- La tarification spécifique des activités proposées aux jeunes Maxévillois durant la période des vacances d'hiver du 13 au 24 février 2017.

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 28
présents: 25
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 mars 2017**

L'an deux mille dix sept, le trois mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt quatre février 2017, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt quatre février 2017.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoint), Mme BELLUSSI, Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M. CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, M. BONHOMME, M. SIMON, Mme BAR, Mr BEGORRE, Mme GAZIN, Mme WOJTYNIA, Mme PERNOT

Absents ayant donné procuration :

- Mr BONAMOUR Michel à Mme WOJTYNIA Marie
- Mme BEDEL Bernadette à Mme BOCOUM Martine
- Mr GARNAUD Jean Paul à Me HENRIET Olivier

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme COLLET Emmanuelle et Mme WOJTYNIA Marie ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRé » impose que « *dans les communes de*

3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique »

Décision :

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2017 sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
 Arrondissement : NANCY
 Canton : VAL DE LORRAINE SUD
 Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
 en exercice : 28
 présents: 25
 votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 3 mars 2017**

L'an deux mille dix sept, le trois mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt quatre février 2017, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt quatre février 2017.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoint), Mme BELLUSSI, Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M. CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, M. BONHOMME, M. SIMON, Mme BAR, Mr BEGORRE, Mme GAZIN, Mme WOJTYNIA, Mme PERNOT

Absents ayant donné procuration :

- Mr BONAMOUR Michel à Mme WOJTYNIA Marie
- Mme BEDEL Bernadette à Mme BOCOUM Martine
- Mr GARNAUD Jean Paul à Me HENRIET Olivier

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme COLLET Emmanuelle et Mme WOJTYNIA Marie ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

BILAN ANNUEL 2016 DES SUBVENTIONS ET AVANTAGES EN NATURE ACCORDES PAR LA VILLE DE MAXEVILLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T),

Vu le décret n° 2006-887 du 17 juillet 2006 relatif à la publication par voie électronique des subventions versées aux associations de droit français et aux fondations reconnues d'utilité publique,

Exposé des motifs :

Conformément à l'article L 2313-1 du C.G.C.T, les documents budgétaires, dans les communes de 3 500 habitants et plus, sont notamment assortis en annexe de la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions.

D'autre part, le décret n° 2006-887 du 17 juillet 2006, stipule que :

- toute subvention versée sous forme monétaire ou consentie sous la forme d'un prêt, d'une garantie ou d'un avantage en nature à une association de droit français ou à une fondation reconnue d'utilité publique fait l'objet, de la part de la personne morale de droit public l'ayant attribuée, d'une publication sous forme de liste annuelle comprenant le nom et l'adresse statutaire de l'organisme bénéficiaire ainsi que le montant et la nature de l'avantage accordé,
- la liste est rendue accessible au public à titre gratuit par la personne morale de droit public sur un site d'information relié au réseau internet ou sur tout autre support numérique,
- cette liste annuelle est transmise au préfet au plus tard le 30 avril suivant la fin de l'exercice pour lequel ces subventions ont été attribuées.

La liste des subventions et avantages en nature accordés en 2016 par la Ville de Maxéville est indiquée ci-après.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation qui lui en a été faite.

LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES EN 2016 PAR LA VILLE DE MAXEVILLE

Subventions d'investissement
Compte 20422

NOM	ADRESSE	MONTANT
Plusieurs bénéficiaires (personnes physiques)	Primes façades ... MAXEVILLE	19 169 €

Subventions de fonctionnement
Compte 657361

NOM	ADRESSE	MONTANT
CAISSE DES ECOLES DE MAXEVILLE	Mairie de Maxéville 14 rue du 15 septembre 1944 54320 MAXEVILLE	25 000€

Compte 657362

NOM	ADRESSE	MONTANT
C.C.A.S. DE MAXEVILLE	Mairie de Maxéville 14 rue du 15 septembre 1944 54320 MAXEVILLE	57 000€

Compte 6574

NOM	ADRESSE	MONTANT
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	Mairie de Maxéville 14 rue du 15 septembre 1944 54320 MAXEVILLE	27 000€
Les Amis de Thilogne	11, allée de l'Othain - 54 320 MAXEVILLE	700€
Association Malienne de NANCY et Sympathisants	41, rue du Général Frère 54500 VANDOEUVRE LES NANCY	0€
MJC de Maxéville	Espace E.P. Jacobs - 33, rue des Brasseries - 54320 MAXEVILLE	130 000 € Social 400€
Grand Nancy Volley Ball	Cité des sports - 43, rue du Sergent Blandan - 54000 NANCY	7 000 €
Association Sportive Laxovienne de Billard	CILM - 23, rue de la Meuse - 54520 LAXOU	400 €
ALERION Tennis Parc	24, avenue du Rhin - 54320 MAXEVILLE	1 500 €
Association des Anciens du Haut du Lièvre	13-15, rue Laurent Bonnevey – 54000 NANCY	250 €
ASAE FRANCAS	11-13, rue Laurent Bonnevey - 54000 NANCY	800 € Social 4000€ EVS + 500€ + 450€
Cercle des Arts	CILM - 23, rue de la Meuse - 54520 LAXOU	800 €
Club Aquariophile de Champ-le-	Chez M. PIVEL 6, rue de la Chiers -	4 500 €

Bœuf	54320 MAXEVILLE	
De fil en aiguilles	CILM – 23, rue de la Meuse – 54520 LAXOU	100 €
atelier de dentelles campbovidiennes	16, rue du Rabodeau - 54320 MAXEVILLE	100 €
Foyer de l'Amitié	CILM - 23, rue de la Meuse - 54520 LAXOU	500 €
KTS Production	42, place de l'Alzette - 54 320 MAXEVILLE	2 000 €
Les Jardins de Maxéville	16, rue de la Justice - 54320 MAXEVILLE	2 000 €
Max'Inter-Génération	2, rue Ludovic Bauchet - 54000 NANCY	800 €
AS Maxéville Handball	CS Marie Marvingt- 11, rue Solvay - 54320 MAXEVILLE	7 000 €
Cyclo Loisirs Maxéville Lorraine	CS Léo Lagrange - 16, rue de l'Orne - 54320 MAXEVILLE	400 €
Karaté Forme	mairie de Maxéville - 14, rue du 15/09/1944 - 54320 MAXEVILLE	800 €
L'Atelier Vélo	2, rue Lafayette – 54 320 MAXEVILLE	500€
Maxéville Aïkido Diffusion	CS Marie Marvingt- 11, rue Solvay - 54320 MAXEVILLE	150 €
Maxéville Football Club	CS Léo Lagrange - 16, rue de l'Orne - 54320 MAXEVILLE	11 000 €
La prévention Routière	12, rue des Jardiniers – 54000 NANCY	100 €
Gymnastique volontaire Section C.L.B.	CILM - 23, rue de la Meuse - 54520 LAXOU	100 €
association "Les Du Jardin"	34 rue de Lorraine 54320 MAXEVILLE	2 000 €
Stanislas Moto Club	21, rue Henner - 54000 NANCY	500 €
Petits Débrouillards Grand Est	53 bis, rue Lafayette - "Les Cadières" - entresol M 54320 MAXEVILLE	9 000 € + Social 5000€
Espé de Lorraine - Préau des arts	Université de Lorraine - Site de Nancy-Maxéville - 5, rue Paul Richard 54320 MAXEVILLE	7 000 €
CU BI Production	2, rue du Duc Antoine - 54000 NANCY	7 000 €
Compagnie d'Urgence 2	Le Grand Sauvoy – 17, avenue de Metz – 54320 MAXEVILLE	1 000 €
Le Potager Moderne	33 rue des Brasseries – 54 320 MAXEVILLE	1 000 €
FALC - Association PUMUCKL	34 rue du Général Leclerc 54320 MAXEVILLE	100 €
Association Slam Attitude	14 Rue du Cheval Blanc - 54000 NANCY	
Halte garderie du C.L.B.	LES CANAILLOUX 4 rue de la Meuse - CILM - 54520 LAXOU	12 000€
Coopérative école maternelle Saint Exupéry	MAXEVILLE	2 060.55€

Coopérative école maternelle Jules Romains	MAXEVILLE	2 103.93€
Coopérative école maternelle A.Vautrin	MAXEVILLE	3 079.98€
Coopérative école maternelle Moselly	MAXEVILLE	1 431.54€
Coopérative école d'application André Vautrin	MAXEVILLE	342.78€
Coopérative école primaire Saint-Exupéry	MAXEVILLE	184.44€
Coopérative école primaire Jules Romains	MAXEVILLE	10 575.88€
Espé de Lorraine - N.A.P.	Université de Lorraine - Site de Nancy-Maxéville - 5, rue Paul Richard 54320 MAXEVILLE	1 350€
ARCADES	2 André Fruchard, 54320 Maxéville	15 000€ + 8 000€ + 8 000€
ARTICOM	33, rue des Brasseries, 54320 MAXEVILLE	2000€
Centre Social la clairière	1195 Avenue Raymond Pinchard - 54100 Nancy	10 000€ + 2 650€
Ass. Des Utilisateurs du CS CAF		
CIDFF	1 Rue du Manège - 54000 Nancy	3 400€
Banque alimentaire	36 Rue Jean Mermoz - 54500 Vandœuvre-lès-Nancy	300€
Les Resto du Cœur	Marché de Gros - 36 rue Jean Mermoz 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY	1 700€
Secours Catholique	11 rue de Laxou - 54600 Villers-lès-Nancy	1 000€
GIHP	17 rue de Bavière 54500 Vandoeuvre	150
INFOSEL	10 rue du 15 septembre 54320 Maxéville	6 000€ + 3 000€
CTRC	58 bis rue Raymond Poincaré 54000 NANCY	1 000€
MMH	33 Boulevard de la Mothe 54000 NANCY	700€
Secours Populaire Français	03 rue du charmois -54000 Nancy	400€
UN TOIT DEUX GENERATION	22-24 VIADUC Kennedy – Esplanade Philippe Seguin – 54000 NANCY	500€ Séniors
Le DIDELOT	4 Rue Abbé Didelot - 54000 Nancy	500€
Association DEDALE	300 rue de l'Abbé Haltebourg - 54035 Nancy	500€
Confédération Générale du Logement	8 Rue Amsterdam - 54500 Vandœuvre-lès-Nancy	2 500€ + 100€
Ass. Bibliothèques et sonothèques des malades en Ets Hospitaliers	Hopital Central nat neurologique CO60034 54035 Nancy Cedex	100€
LE RIRE DU MEDECIN	64/70 Rue de Crimée PARIS	105€

ADDOTH	18 rue de Malzeville - 54000 Nancy	100€
A.F.H.	CHU Brabois - Vandoeuvre	400€
AFTC	17 Route de Metz - 54320 Maxéville	600€
Association Symphonie	1 , rue du Vivarais 54515 Vandoeuvre-lès-Nancy	200€
SOS Amitiés Nancy Lorraine	11 rue Albert Lebrun - 54000 Nancy	230€
Comité Lorrain Artistique	16 rue Stanislas 54000 NANCY	1 500€
Imagine	5 rue du général Leclerc - 54320 Maxéville	3 000€
Jeunes et cité	78 boulevard Foch - 54520 Laxou	4 000€ + 7 000€ + 4 000€ + 6 500€
MJC Haut du lièvre	854 Avenue Raymond Pinchard - 54100 Nancy	
Grand Sauvoy	17, route de Metz - 54320 MAXEVILLE	0
GIP PJJ	DTPJJ 25/29 boulevard Joffre 54000 NANCY	6 500€
Fonds d'aide aux jeunes	Conseil Général de Meurthe et Moselle - 48, Esplanade Jacques Baudot - C.O. 900 19 - 54035 NANCY CEDEX	1 600€
Amitiés TSIGANES	Centre les Tamaris BP 2019 54000 NANCY	500€
CRIL 54	17b rue Laurent Bonnevey 54100 NANCY	800€ + 200€
FLORE 54	65 rue Léonard Bourcier 54000 NANCY	400€
Radio Caraïb	1249 avenue Raymond Pinchard - 54100 Nancy	1 500€
UNICEF	3 rue Duguay Trouin PARIS	500€
Médecins du monde	rue Marcadet 75018 PARIS	250€
Association des Mutilés et Combattants	78 place colonel Driant - 54000 Nancy	280€
BUISSON ARDENT	1249 Avenue Raymond Pinchard - 54000 NANCY	1300€ + 3 000€
TRICOT COUTURE SERVICE	17 rue de Bavière - 54500 VANDOEUVRE	2 800€ + 1 000€
CLCV	2 rue des Fabriques NANCY	100€
DONNEURS DE SANG CLB		600€
APEM	13 rue du 8 mai - 54520 LAXOU	600€
		386 644,10 €

LISTE DES AVANTAGES EN NATURE ACCORDES EN 2016 PAR LA VILLE DE MAXEVILLE

Association	Descriptif	Estimation valeur en €	Total par association
A 23 DANSE 9 rue Lothaire II 54 000 NANCY	Mise à disposition du complexe sportif Marie Marvingt pour organisation de cours de danse : 105 heures + utilisation du complexe de manière exceptionnelle le week-end	2 841 €	2 841 €
ALERION TENNIS PARC 1 Avenue du Rhin 54 320 MAXEVILLE	Mise à disposition de deux courts de tennis extérieurs	-	-
AMICALE DES RETRAITES SOLVAY 18 rue de Thionville 54 110 DOMBASLE SUR MEURTHE	Mise à disposition de la salle de la Justice (1 fois par semaine)	-	-
LES AMIS DE THILOGNE 11 Allée DE L'Othain 54 320 MAXEVILLE	Prêt du complexe sportif Léo Lagrange pour vide-grenier et mise à disposition d'un agent (12h)	282 €	312 €
	Mise à disposition de la salle Imouzer (1 fois)	30 €	
	Prêt de matériel pour les manifestations	-	
AMNESIA 21 rue de la Moselotte 54 520 MAXEVILLE	Mise à disposition du complexe sportif Léo Lagrange : 35 heures	455 €	455 €
ARCADES 2 rue André Fruchard 54 320 MAXEVILLE	Mise à disposition de locaux 2 rue André Fruchard	7 641 €	12 424 €
	Mise à disposition de locaux rue de la Crusnes		
	Mise à disposition d'un local technique aux services techniques municipaux		
	Mise à disposition d'un espace de stockage sur le site des Brasseries		
	Mise à disposition d'un espace d'apprentissage sur le site des Brasseries		
	Téléphonie / réseau / matériel informatique, fournitures administratives	4 753 €	
Mise à disposition de la salle de réunion des Cailles blanches (1 fois)	30 €		
L'ARCHE DE NOEL ET L'ARBRE DE NOEL BP 20076 54 601 VILLERS LES NANCY CEDEX	Local 8 rue des Aulnes		320 €
ART MATURE 54 2 rue de la Seille 54 320 MAXEVILLE	Mise à disposition d'un local atelier aux brasseries de 50 m ²	1 200 €	1 200 €

ARTS MARTIAUX BIEN-ETRE ET SANTE (AMBES) 60 route de Saizerais 54 460 LIVERDUN	Mise à disposition du complexe sportif Léo Lagrange pour entraînement : 284 heures	4 897 €	4 897 €
ASSOCIATION DES MUTILES ET DES ANCIENS COMBATTANTS (section Maxéville) 63 rue de Lorraine 54 320 MAXEVILLE	Prêt de la salle du parc pour commémoration et manifestations (2 fois)	320 €	530 €
	Prêt de la salle de la Justice pour réunion (2fois)	60 €	
	Prêt de la salle des Cailles Blanches (1 fois)	150 €	
ASSOCIATION DES PETITS DEBROUILLARDS GRAND EST 53bis, rue Lafayette Les Cadières – entrée M 54 320 MAXEVILLE	Mise à disposition de trois bureaux à l'espace Edgar P. Jacobs	4 500 €	8 930 €
	Mise à disposition d'un espace de stockage site des Brasseries (70 m²)	1 680 €	
	Mise à disposition de la salle des Cailles Blanches (7 fois)	350 €	
	Mise à disposition de deux locaux aux Cadières	2 400 €	
	Prêt de matériel pour les manifestations	-	
ASSOCIATION DU COLLECTIF DU QUARTIER DES AULNES Rue des Aulnes, entrée 12 54 320 MAXEVILLE	Mise à disposition de la salle Henri Kropacz	3 000 €	3 000 €
	Prêt de matériel pour les manifestations	-	
ASSOCIATION DEUIL ESPOIR 32 Chemin du Rupt d'Adoué 54 690 LAY SAINT CHRISTOPHE	Prêt salle de la Justice (18 fois)	540 €	540 €
ASSOCIATION MALIENNE DU GRAND NANCY ET SYMPATHISANTS Espace E.P. Jacobs 33, rue des Brasseries 54 320 MAXEVILLE	Mise à disposition de la salle des fêtes (1 fois)	400 €	640 €
	Mise à disposition de la salle de la Justice (8 fois)	240 €	
ASSOCIATION POLONAISE	Mise à disposition salle de réunion CS MM (1 fois)	50 €	286 €
	Participation financière repas manifestation du 07/05	236 €	

STANISLAS LESZCZYNSKI 72, avenue de Metz 54 320 MAXEVILLE	Prêt de matériel pour les manifestations	-	
ASSOCIATION SCIENCE NATURE ET CULTURE DANS LA CITE (ASNEC) 33 rue des Brasseries 54 320 MAXEVILLE	Local rue de la Crusnes	2 448 €	2 448 €
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE POUR L'ENTRAIDE (ASCE) 14bis rue de la Seille 54 320 MAXEVILLE	Mise à disposition du complexe sportif Léo Lagrange : 69 heures	1 629 €	1 629 €
ASSOCIATION SPORTIVE DES SAPEURS POMPIERS 151, rue des Brasseries 54 320 MAXEVILLE	Mise à disposition d'un espace de stockage site des Brasseries (118 m ²)	2 832 €	3 062 €
	Mise à disposition salle de la Justice (1 fois)	30 €	
	Mise à disposition de la salle de réunion CS MM (2 fois)	100 €	
	Mise à disposition de la salle des cailles blanches (2 fois)	100 €	
	Prêt de matériel pour les manifestations	-	
ASSOCIATION SPORTIVE MAXEVILLE HANDBALL Complexe sportif Marie Marvingt 11 rue Solvay 54 320 Maxéville	Prêt du complexe sportif Marie Marvingt pour les entraînements : 392 heures	13 965 €	18 333 €
	Prêt du complexe sportif Marie Marvingt pour les matchs et autres évènements (samedis, dimanches et jours fériés) : 276 heures	4 368 €	
	Prêt de matériel pour les manifestations	-	
ASSOCIATION YUNSHOU 106 avenue de Boufflers 54 000 NANCY	Mise à disposition du gymnase Vautrin (2 heures hebdomadaires)	-	-
ATELIER DK 6 place du Luxembourg 54 000 NANCY	Mise à disposition d'un local atelier aux brasseries : 40 m ²	960 €	960 €
ATELIER DU VELO 2 rue de Lafayette 54 320 MAXEVILLE	Mise à disposition d'un local (sous viadux) : 84 m ² de septembre à décembre	672 €	672 €

ATELIER LLWYT 132 rue des Brasseries 54 320 MAXEVILLE	Mise à disposition d'un local atelier aux brasseries : 80 m ²	1 920 €	1 920 €
CENTRE CULTUREL DES ALEVIS DE NANCY 20 rue Jean Jaurès 54 320 MAXEVILLE	Prêt de matériel pour les manifestations	-	-
CENTRE LORRAIN D'EDUCATION PAR LE SPORT 9 rue Paul Langevin 54 320 MAXEVILLE	Prêt des complexes sportifs Marie Marvingt et Léo Lagrange pour les cours : 1 053 heures	24 023 €	24 023 €
LES CHAMPS DE CINABRE 60 rue Lafayette 54 320 MAXEVILLE	Mise à disposition de la salle des cailles blanches (1 fois par semaine hors vacances scolaires / septembre-décembre) + 1 journée de stage	600 €	600 €
CLUB AGORA Hôtel IBIS 2 allée de Bourgogne 54 500 VANDOEUVRE LES NANCY	Prêt salle des fêtes (1 fois)	120 €	120 €
CLUB AQUARIOPHILE DU CHAMP-LE-BŒUF 3 rue du Terroin 54 320 MAXEVILLE	Mise à disposition d'un local, 3 rue du Terroin	3 746 €	6 378 €
	Mise à disposition de la salle des fêtes (1 fois)	400 €	
	Mise à disposition du complexe sportif Léo Lagrange pour manifestation (13 heures le dimanche et 54 heures en semaine)	1 008 €	
	Mise à disposition d'un espace de stockage site des Brasseries (50 m ²)	1 224 €	
COMPAGNIE DE THEATRE TOHU BOHU 15 place de la Carrière 54 000 NANCY	Mise à disposition de la salle des cailles blanches pour répétition 1 fois par semaine hors vacances scolaires (septembre – décembre)	550 €	550 €
COMITE DE JUMELAGE Mairie de Maxéville 14 rue du 15 septembre 1944 54 320 MAXEVILLE	Prêt de la salle Imouzer au complexe sportif Léo Lagrange (2 fois)	60 €	2 518 €
	Prêt salle des cailles blanches (1 fois)	50 €	
	Location de bus pour manifestations à l'étranger	1 508 €	
	Participation aux frais de réception des délégations et manifestations	900 €	
	Prêt de matériel pour les manifestations	-	
COMITE DES FETES DU CHAMP-LE-BŒUF CILM	Mise à disposition d'un local rue de la Moselotte (80 m ²)	1920€	2 100 €
	2 sacs de plâtre pour traçage manifestations	30 €	
	Mise à disposition de la salle Imouzer au complexe sportif Léo Lagrange (5 fois)	150 €	

23 rue de la Meuse 54 320 LAXOU	Prêt de matériel pour les manifestations	-	
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL Mairie de Maxéville 14 rue du 15 septembre 1944 54 320 MAXEVILLE	Mise à disposition de la salle des fêtes (1 fois)	250 €	300 €
	Mise à disposition de la salle des cailles blanches (1 fois)	50 €	
	Mise à disposition du complexe sportif Marie Marvingt pour l'organisation d' 1 vide-grenier	-	
	Prêt de matériel pour les manifestations	-	
CONFEDERATION GENERALE DU LOGEMENT 3 Rue du Terroin 54 320 MAXEVILLE	Mise à disposition de locaux LCR	2 547 €	2 547 €
CUBI PRODUCTION 2 Rue du Duc Antoine 54 000 NANCY	Prêt de matériel pour les manifestations	-	-
DONNEURS DE SANG DE MAXEVILLE Mairie 14 rue du 15 septembre 1944 54 320 MAXEVILLE	Mise à disposition de la salle de la Justice (1 fois)	30 €	110€
	Mise à disposition de la salle de réunion du complexe sportif Marie Marvingt (1fois)	80 €	
LES DEBRANCHES 4 rue des Maraîchers 54 320 MAXEVILLE	Mise à disposition de la salle des cailles blanches 1 fois semaine pour des répétitions (janvier-juin) et mise à disposition d'une salle au local de musique (5 rue du Général Leclerc) septembre-décembre	1 100 €	1 100 €
DYNAMO 35 Grande rue 54 000 NANCY	Mise à disposition d'un local de stockage sur le site des Brasseries (300 m²)	7 200€	7 200€
ECOLE LONG ZHUA 33 avenue de Provence 54 460 LIVERDUN	Mise à disposition du complexe sportif Marie Marvingt (33 heures)	826 €	826 €
L'ETOILE ET LA LANTERNE 10, rue de la Moselotte 54 520 LAXOU	Mise à disposition d'un local de stockage sur le site des Brasseries (50 m²)	1 200€	1 200€
FLAM MAXEVILLOISE 10 rue de la Moselotte 54 520 LAXOU	Mise à disposition d'un local, 5 rue du Général Leclerc (190 m²)	11 400 €	15 291 €
	Mise à disposition du complexe sportif Léo Lagrange pour les entrainements (125 heures) et utilisation exceptionnelle pour compétition le week-end (40 heures)	3 891 €	
	Prêt de matériel pour les manifestations	-	

FRANCE ALLEMAGNE LANGUE ET CULTURE 34 Rue du Général Leclerc 54 320 MAXEVILLE	Prêt de matériel pour les manifestations	-	890 €
	Mise à disposition du Complexe Sportif Marie Marvingt : 35 heures de DOJO	890 €	
GRAND SAUVOY 17 avenue de Metz 54 320 MAXEVILLE	Prêt de matériel pour les manifestations	-	-
INSTITUTION J.B. THIERY 13 rue de la République 54 320 MAXEVILLE	Prêt de matériel pour les manifestations	-	-
LES JARDINS DE MAXEVILLE 16 rue- de la Justice 54 320 MAXEVILLE	Mise à disposition d'un local (sous l'église) 87,50 m ²	2 100 €	2 400 €
	Mise à disposition de la salle de la Justice (10 fois)	300 €	
	Prêt de matériel	-	
JEUNES ET CITES – IMAGINE 78 boulevard Foch 54 520 LAXOU	Mise à disposition d'un local, 5 rue du Général Leclerc	7 641 €	17 679 €
	Mise à disposition d'un local, rue du 15 septembre 1944 (Infosel)	6 242 €	
	Mise à disposition d'un local, rue de la République (Stockage Infosel)	1 249 €	
	Mise à disposition d'un local, rue de la Crusnes	2 547 €	
	Prêt de matériel pour manifestation	-	
JEUX ET TARTINES 17 rue de la Justice 54 320 MAXEVILLE	Mise à disposition d'un local (Brasseries) de 14 m ²	336 €	336 €
KARATE FORME Mairie de Maxéville 14 rue du 15 septembre 1944 54 320 MAXEVILLE	Prêt du complexe sportif Marie Marvingt pour les entraînements : 254 heures	6 457 €	6 457 €
KICK BOXING CLUB DE MAXEVILLE 11 rue de la Meurthe 54 320 MAXEVILLE	Prêt du complexe sportif Marie Marvingt pour les entraînements : 232 heures	6 224 €	6 224 €
KTS PRODUCTION 42 place de l'Alzette 54 320 MAXEVILLE	Mise à disposition de la salle des fêtes de carrières (1fois)	400 €	400 €
LES « DU JARDIN » 34 rue de Lorraine 54 320 MAXEVILLE	Prêt salle de réunion CS Marie Marvingt (1 fois)	50 €	50 €
	Mise à disposition d'un terrain communal de 1 245 m ²	-	
LES LYNX MAXEVILLOIS	Mise à disposition du complexe sportif Léo Lagrange pour les entraînements : 722 heures	17 117 €	19 914€
	Mise à disposition du complexe sportif Léo Lagrange pour les matchs et évènements : 84 heures	1 975 €	

Complexe sportif Léo Lagrange 16 rue de l'Orne 54 320 MAXEVILLE	Mise à disposition de la salle Imouzer (2 fois)	90 €	
	Location toilettes pour vide-grenier	732 €	
	Installation électrique pour vide-grenier du Zénith	-	
	Prêt de matériel pour les manifestations	-	
LES TIGRES DE NANCY 11 allée des rossignols 54 220 MALZEVILLE	Prêt du complexe sportif Léo Lagrange : 147 heures	2 717 €	2 717 €
MJC 33 rue des Brasseries 54 320 MAXEVILLE	Mise à disposition bâtiment rue des Brasseries	8 985 €	151 142 €
	Mise à disposition local 5 rue de la Blette	2 248 €	
	Mise à disposition local 9 rue de la Blette	2 248 €	
	Bureau Complexe Sportif Léo Lagrange	2 248 €	
	Mise à disposition des complexes sportifs Marie Marvingt et Léo Lagrange pour les activités : 2 345 heures	47 523 €	
	Mise à disposition du gymnase Vautrin (2 heures hebdomadaires)	-	
	Mise à disposition de la salle Imouzer (3 fois)	90 €	
	Prêt de matériel pour les manifestations	-	
	Matériel de boxe (potences et sacs de frappe)	2 860 €	
	Mise à disposition d'un poste de directeur + Logement	77 205 €	
	Mutualisation d'un poste d'agent d'accueil à mi-temps avec l'ensemble de l'espace Edgar P. Jacobs	-	
	Mutualisation d'un poste d'agent d'entretien avec l'ensemble de l'espace Edgar P. Jacobs	-	
	Fournitures administratives et affranchissement	-	
matériel informatique	7 735 €		
MAXEVILLE AIKIDO DIFFUSION Complexe sportif Marie Marvingt 11 rue Solvay 54 320 MAXEVILLE	Prêt du complexe sportif Marie Marvingt pour les entraînements : 139 heures et prêt du complexe Marie Marvingt pour compétition	839 €	839 €
MAXEVILLE FOOTBALL CLUB Complexe sportif Léo Lagrange 16 rue de l'Orne 54 320 MAXEVILLE	Prêt du stade Darnys, du complexe sportif Léo Lagrange et du complexe sportif Marie Marvingt pour les entraînements : 1 284 heures	43 705 €	62 570 €
	Prêt du stade Darnys et du complexe sportif Léo pour les matchs et autres évènements (samedis, dimanches et jours fériés) : 629 heures	11 596 €	
	Prêt de la salle des fêtes des Carrières (1 fois)	400 €	
	Prêt d'un local au complexe sportif Léo Lagrange (45 m ²)	2 700 €	

	Achat matériel (filets, tendeurs, poteaux)	2 319 €	
	Peinture à traçage et petit équipement (filets)	1 850 €	
	Prêt de matériel pour les manifestations	-	
MAX INTER GENERATION 2 rue Ludovic Bauchet 54 000 NANCY	Mise à disposition de la salle Leclerc (70 m ²)	4 200 €	4 200 €
	Mise à disposition de la salle du Clos des Sages (activité peinture sur soie + 1 exposition+ réunion)	-	
	Prêt de matériel pour les manifestations	-	
GRAND NANCY VOLLEY BALL 43, rue du Sergent Blandan 54 000 NANCY	Prêt du complexe sportif Marie Marvingt pour les entraînements : 668 heures de gymnase	23 836 €	36 575 €
	Prêt du complexe sportif Marie Marvingt pour les matchs et évènements particuliers (samedi et dimanche) : 592 heures de gymnase	12 559 €	
	Matériel (filets)	180 €	
LES PATRIES IMAGINAIRES 14 , rue Marie anne de Bovet 57 000 METZ	Mise à disposition de locaux de stockage sur el site des Brasseries (100 m ²)	2 400 €	2 400 €
OLAVACH 174 rue des Brasseries 54 320 MAXEVILLE	Mise à disposition de locaux sur le site des Brasseries (41 m ²)	984 €	984 €
PONT SANS FRONTIERE 5 rue des Aulnes 54 320 MAXEVILLE	Prêt salle des fêtes (1 fois)	400 €	400€
POTAGER MODERNE 33 rue des Brasseries 54 320 MAXEVILLE	Mise à disposition d'un bureau à l'Espace Edgar P. jacobs	1 500 €	1 500 €
RADIO GRAFFITI 7 rue de la Crusnes 54 320 MAXEVILLE	Mise à disposition d'un local 7 rue de la Crusnes	2 497 €	2 497€
SAFE Tour Panoramique 54 320 MAXEVILLE	Mise à disposition du complexe sportif Marie Marvingt : 88 heures	2 583€	2 583€
SECOURS CATHOLIQUE 59 rue Isabey 54 320 MAXEVILLE	LCR Batigère bâtiment Balance	799.63€	799.63€
SOLIDARITE CLB 3 rue de la Blette 54 320 Maxéville	LCR mmH – 3 Blette	2 000€	3 000€
	Garage Maison de la Crusnes	1 000€	

SQUASH BADMINTON DU REVE Zone industrielle La Fayette 54 320 MAXEVILLE	Prêt salle des cailles blanches (1 fois)	50 €	50€
	Prêt de matériel pour les manifestations	-	
UFCV 35 avenue Foch 54 000 NANCY	Prêt de matériel pour les manifestations	-	250 €
	Prêt de la salle des fêtes des Carrières (1 fois)	250 €	

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 28
présents: 25
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 mars 2017**

L'an deux mille dix sept, le trois mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt quatre février 2017, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt quatre février 2017.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoint), Mme BELLUSSI, Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, M. BONHOMME, M. SIMON, Mme BAR, Mr BEGORRE, Mme GAZIN, Mme WOJTYNIA, Mme PERNOT

Absents ayant donné procuration :

- Mr BONAMOUR Michel à Mme WOJTYNIA Marie
- Mme BEDEL Bernadette à Mme BOCOUM Martine
- Mr GARNAUD Jean Paul à Me HENRIET Olivier

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme COLLET Emmanuelle et Mme WOJTYNIA Marie ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2016 PAR LA VILLE DE MAXEVILLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics,

Exposé des motifs :

Au cours du 1^{er} trimestre de chaque année, le pouvoir adjudicateur est tenu de publier la liste des marchés conclus l'année précédente.

La liste des marchés publics à partir de 20.000 € HT, attribués en 2016, est annexée à la présente délibération.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation qui lui en a été faite.

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 28
présents : 25
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 mars 2017**

L'an deux mille dix sept, le trois mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt quatre février 2017, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt quatre février 2017.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoint), Mme BELLUSSI, Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M. CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, M. BONHOMME, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, Mme WOJTYNIA, Mme PERNOT

Absents ayant donné procuration :

- Mr BONAMOUR à Mme WOJTYNIA Marie
- Mme BEDEL Bernadette à Mme BOCOUM Martine
- Mr GARNAUD Jean Paul à Mr HENRIET Olivier

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme COLLET Emmanuelle et Mme WOJTYNIA Marie ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elles ont accepté.
Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

ADMISSIONS EN NON VALEUR POUR CRÉANCES ÉTEINTES

Rapporteur : Martine BOCOUM

Exposé des motifs :

Conformément à l'ordonnance du Tribunal d'Instance de Nancy en date du 8 décembre 2017, le Centre des Finances Publiques de Maxéville nous demande d'admettre en non valeur une dette en principal d'un montant total de 526,97 € qui concerne des factures de restauration scolaire et d'activités de loisir sans hébergement de l'exercice 2015 et de l'exercice 2016.

Décision :

Après avis favorable de la commission des Finances qui s'est réunie en date du 22 février 2017, il vous est demandé d'admettre en non valeur la somme totale de 526, 97 € au budget de la commune.

La dépense sera imputée au compte 6542 « créances éteintes ».
Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2017.

VOTE DU CONSEIL : A l'unanimité

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 28
présents : 25
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 mars 2017**

L'an deux mille dix sept, le trois mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt quatre février 2017, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt quatre février 2017.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoint), Mme BELLUSSI, Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M. CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, M. BONHOMME, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, Mme WOJTYNIA, Mme PERNOT

Absents ayant donné procuration :

- Mr BONAMOUR à Mme WOJTYNIA Marie
- Mme BEDEL Bernadette à Mme BOCOUM Martine
- Mr GARNAUD Jean Paul à Mr HENRIET Olivier

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme COLLET Emmanuelle et Mme WOJTYNIA Marie ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elles ont accepté.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

MARCHE D'ASSURANCES – LOT N° 4 FLOTTE AUTOMOBILE - AVENANT N° 3

Rapporteur : Martine BOCOUM

Vu la délibération du conseil municipal dans sa séance du 7 mars 2014 relative au lancement d'une consultation pour les marchés d'assurance,

Exposé des motifs :

Dans le cadre du lot 4 « Flotte automobile » du marché d'assurance conclu à compter du 1^{er} janvier 2015 avec la compagnie SMACL pour une période de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019, pour un montant initial annuel de 16.705,63 €, deux mouvements n'avaient pas été pris en compte dans l'avenant n° 2 présenté par la SMACL en novembre 2016, à savoir :

- retrait au 20 avril 2015 du véhicule IFOR WILLIAM immatriculé BA-759-LW
- retrait au 09 août 2016 du véhicule FIAT DOBLO immatriculé BV-558-KS

Ces modifications ont engendré une moins-value totale d'un montant de 1846,44 € TTC.

Décision :

Après avis favorable de la commission des Finances qui s'est réunie en date du 22 février 2017, il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 relatif au lot n° 4 « Flotte automobile ».

VOTE DU CONSEIL : A l'unanimité

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 28
présents : 25
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 mars 2017**

L'an deux mille dix sept, le trois mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt quatre février 2017, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt quatre février 2017.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoint), Mme BELLUSSI, Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M. CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, M. BONHOMME, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, Mme WOJTYNIA, Mme PERNOT

Absents ayant donné procuration :

- Mr BONAMOUR à Mme WOJTYNIA Marie
- Mme BEDEL Bernadette à Mme BOCOUM Martine
- Mr GARNAUD Jean Paul à Mr HENRIET Olivier

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme COLLET Emmanuelle et Mme WOJTYNIA Marie ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elles ont accepté. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Rapporteur : Martine BOCOUM

Vu les dispositions prévues par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents liés à un accroissement temporaire d'activité par contrat à durée déterminée (CDD) pour une durée maximale de 12 mois, renouvellements compris, pendant une même période de 18 mois consécutifs article 3-1°)

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Exposé des motifs :

Dans le cadre des nombreuses échéances en cours et à venir, il est nécessaire de recruter un agent contractuel à temps complet pour un accroissement temporaire d'activité nécessaire au bon fonctionnement de la Direction Générale des Services.

Les conditions proposées sont les suivantes : recrutement sur un emploi non permanent sur un grade d'adjoint administratif territorial à temps complet et pour la durée suivante : 06 mars 2017 au 31 décembre 2017.

Conformément à l'article 136 de la loi n°84-53 précitée, la rémunération des agents contractuels est fixée selon les dispositions des deux premiers alinéas de l'article 20 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983. Il est proposé que ce soit celle afférente au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Administratif Territorial.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Décision :

Après avis favorable de la commission Finances qui s'est réunie en date du 22 février 2017, il vous est proposé :

- d'approuver la création d'un emploi non permanent au grade d'Adjoint Administratif Territorial pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet pour la période du 06 mars 2017 au 31 décembre 2017,
- de rémunérer l'agent sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Administratif Territorial,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de travail.

VOTE DU CONSEIL : A l'unanimité

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 28
présents : 25
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 mars 2017**

L'an deux mille dix sept, le trois mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt quatre février 2017, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt quatre février 2017.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoint), Mme BELLUSSI, Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M. CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, M. BONHOMME, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, Mme WOJTYNIA, Mme PERNOT

Absents ayant donné procuration :

- Mr BONAMOUR à Mme WOJTYNIA Marie
- Mme BEDEL Bernadette à Mme BOCOUM Martine
- Mr GARNAUD Jean Paul à Mr HENRIET Olivier

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme COLLET Emmanuelle et Mme WOJTYNIA Marie ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elles ont accepté. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES

Rapporteur : Bernard RICCI

Exposé des motifs :

La Ville de Maxéville met tout en œuvre pour que chaque enfant bénéficie pleinement des enseignements mais également de toutes les activités qui leur sont proposées dans le temps de l'école et les temps péri et extra scolaire (soutien scolaire, soutien à la parentalité, atelier théâtre, suivi individualisé, projets des écoles...).

Une partie de ces activités et de ces services est proposée, gérée et financée par la Caisse des écoles.

Périmètre d'actions de la Caisse des écoles :

- le Projet Educatif :

Il recouvre principalement les moyens mis à dispositions des écoles élémentaires et collèges pour l'ouverture culturelle, artistique et sociétale des élèves (notamment subventions aux coopératives, projets des écoles, participations aux séjours de collégiens et lycéens, subventions à des organismes pour l'accompagnement spécifique de jeunes).

- le Dispositif de Réussite Educative :

L'objectif du dispositif de réussite éducative est d'accompagner des enfants et des jeunes en fragilité (sociale, sanitaire, familiale, éducative, culturelle...) vers la réussite, avec leur famille. Il s'adresse prioritairement aux enfants et aux adolescents de 2 à 16 ans scolarisés dans des établissements des premier et second degrés relevant des Zones d'Education Prioritaire et/ou habitant dans des quartiers inscrits dans la géographie prioritaire de la politique de la ville (Aulnes et Champ le Bœuf).

Dans la mesure où la Caisse des écoles contribue à la Réussite Educative tant par l'accompagnement individuel des enfants et de leur famille, en fragilité sociale, familiale ou sanitaire que par la participation au projet éducatif de la ville, il est proposé de contribuer au budget de la Caisse des écoles à hauteur de 25 000€.

Décision :

Après avis favorable de la commission Éducation Jeunesse qui s'est réunie en date du mercredi 15 février 2017, il vous est demandé :

- D'accorder une subvention de 25 000 € à la Caisse des Ecoles.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2017.

VOTE DU CONSEIL : A l'unanimité

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 28
présents : 25
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 mars 2017**

L'an deux mille dix sept, le trois mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt quatre février 2017, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt quatre février 2017.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints), Mme BELLUSSI, Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M. CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, M. BONHOMME, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, Mme WOJTYNIA, Mme PERNOT

Absents ayant donné procuration :

- Mr BONAMOUR à Mme WOJTYNIA Marie
- Mme BEDEL Bernadette à Mme BOCOUM Martine
- Mr GARNAUD Jean Paul à Mr HENRIET Olivier

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme COLLET Emmanuelle et Mme WOJTYNIA Marie ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elles ont accepté. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

ORGANISATION D'UNE CLASSE TRANSPLANTÉE POUR L'ANNÉE 2016/2017 A BENOITE-VAUX

Rapporteur : Bernard RICCI

Exposé des motifs :

La mairie propose, pour assurer des conditions de fonctionnement optimales, différentes modalités de prise en charge des dépenses liées au fonctionnement des écoles et de la vie scolaire. Elle accompagne ainsi financièrement et matériellement, en fonction des besoins et ressources du territoire, les projets pédagogiques de chacune des 7 écoles communales.

Dans cet esprit, la mairie apporte chaque année un soutien financier aux projets de classes transplantées qui répondent aux objectifs partagés par les écoles et la municipalité, à savoir :

- Favoriser l'ouverture culturelle et développer la curiosité des enfants,
- Développer l'autonomie et la socialisation à travers une expérience de la vie collective,
- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté : responsabilité, autonomie, respect d'autrui, de l'environnement et des règles de vie.

L'école élémentaire André Vautrin a prévu pour l'année scolaire 2016/2017, l'organisation d'une classe transplantée sur le thème de la grande guerre et Verdun qui se déroulera du 20 au 22 mai 2017 à BENOITE-VAUX (Meuse),

Ecoles	Séjours	Nombre prévisionnel d'élèves	Coût estimatif du séjour	Coût estimatif/élève
Ecole élémentaire André Vautrin CM1/CM2 et CM2	Benoite-Vaux 3 jours	56	9 139€	163.20€

Par les valeurs pédagogiques engagées, la qualité et la rigueur de l'organisation, ce projet répond parfaitement aux attentes et valeurs défendues par la municipalité. C'est pourquoi il est proposé d'accompagner les écoles et les familles afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier des classes transplantées.

La mairie prendra à sa charge les frais de transport, d'un montant prévisionnel de 1 739€, bénéficiant ainsi, dans le cadre de l'actuel marché public de prestation de services de transport, de tarifs plus compétitifs que ceux proposés aux écoles.

Pour que chaque enfant puisse bénéficier de cette expérience, quelles que soient les conditions de ressources de ses parents ou tuteurs, la municipalité propose de participer financièrement aux frais des familles, en fonction de leur quotient familial, selon les modalités définies dans le tableau ci-dessous :

Quotients familiaux CAF	Taux de prise en charge du coût de séjour par la famille et par enfant
0 à 450	25%
451 à 600	35%
601 à 750	45%
751 à 900	60%
900 et plus	75%

Coût global du séjour	Quotients familiaux	Taux de prise en charge du coût de séjour par famille et par enfant	MONTANT DE LA PARTICIPATION FAMILIALE PAR ENFANT	Pour information : Reste à charge de Maxéville, après participation familiale
163.20€	0 à 450	25%	40.80€	122.40€
163.20€	451 à 600	35%	57.12€	106.08€
163.20€	601 à 750	45%	73.44€	89.76€
163.20€	751 à 900	60%	97.92€	65.28€
163.20€	Au-delà de 901	75 %	122.40€	40.80€

La mairie participera également au défraiement des enseignants assurant l'encadrement par le versement d'une indemnité journalière d'encadrement d'un montant de 17.95 €.

Par ailleurs pour permettre aux écoles de régler sans délais les acomptes de réservation des séjours, auprès des prestataires et/ou des transporteurs, il est proposé de verser sur la coopérative scolaire de l'école une avance égale à 50 % du montant global prévisionnel des frais de fonctionnement du séjour.

Le règlement du solde sera réalisé à l'issue du séjour, sur présentation des factures définitives.

Décision :

Après avis favorable de la commission Éducation Jeunesse qui s'est réunie en date du mercredi 15 février 2017, il vous est demandé :

- D'approuver le financement de la classe transplantée organisée par l'école André Vautrin pour un montant global prévisionnel de 7 400€ et d'autoriser Monsieur le Maire à signer si besoin, toute convention relative à l'organisation des séjours,
- D'approuver les barèmes 2016/2017 des participations familiales aux frais de séjours et les modalités de facturations, telles que décrites ci-dessus,
- D'approuver la prise en charge directe par la ville des frais de transport pour un montant prévisionnel de 1 739€,

- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer le versement de l'indemnité journalière de 17.95€ aux professeurs assurant l'encadrement des classes transplantées,
- De verser un acompte pour réservation des séjours, d'un montant de 3 700€ à l'école élémentaire André Vautrin,
- De verser, à l'issue des séjours, aux coopératives scolaires les subventions correspondantes (déduction faite des acomptes ci-dessus).

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2017.

VOTE DU CONSEIL : A l'unanimité

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
 Arrondissement : NANCY
 Canton : VAL DE LORRAINE SUD
 Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
 en exercice : 28
 présents : 25
 votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 3 mars 2017**

L'an deux mille dix sept, le trois mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt quatre février 2017, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt quatre février 2017.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints), Mme BELLUSSI, Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M. CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, M. BONHOMME, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, Mme WOJTYNIA, Mme PERNOT

Absents ayant donné procuration :

- Mr BONAMOUR à Mme WOJTYNIA Marie
- Mme BEDEL Bernadette à Mme BOCOUM Martine
- Mr GARNAUD Jean Paul à Mr HENRIET Olivier

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme COLLET Emmanuelle et Mme WOJTYNIA Marie ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elles ont accepté. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

ORGANISATION D'UNE CLASSE TRANSPLANTÉE POUR L'ANNÉE 2016/2017 A PLAINFAING

Rapporteur : Bernard RICCI

Exposé des motifs :

La mairie propose, pour assurer des conditions de fonctionnement optimales, différentes modalités de prise en charge des dépenses liées au fonctionnement des écoles et de la vie scolaire. Elle accompagne ainsi financièrement et matériellement, en fonction des besoins et ressources du territoire, les projets pédagogiques de chacune des 7 écoles communales.

Dans cet esprit, la mairie apporte chaque année un soutien financier aux projets de classes transplantées qui répondent aux objectifs partagés par les écoles et la municipalité, à savoir :

- Favoriser l'ouverture culturelle et développer la curiosité des enfants,
- Développer l'autonomie et la socialisation à travers une expérience de la vie collective,
- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté : responsabilité, autonomie, respect d'autrui, de l'environnement et des règles de vie.

L'école élémentaire Jules Romains a prévu pour l'année scolaire 2016/2017, l'organisation d'une classe transplantée sur le thème du « Cinéma » qui se déroulera du 15 au 19 mai 2017 à Plainfaing (Vosges),

Ecoles	Séjours	Nombre prévisionnel d'élèves	Coût estimatif du séjour	Coût estimatif/élève
Ecole élémentaire Jules Romains CM2	PLAINFAING 5 jours	27	8 580€	317.78€

Par les valeurs pédagogiques engagées, la qualité et la rigueur de l'organisation, ce projet répond parfaitement aux attentes et valeurs défendues par la municipalité. C'est pourquoi il est proposé d'accompagner les écoles et les familles afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier des classes transplantées.

La mairie prendra à sa charge les frais de transport, d'un montant prévisionnel de 1 020€, bénéficiant ainsi, dans le cadre de l'actuel marché public de prestation de services de transport, de tarifs plus compétitifs que ceux proposés aux écoles.

Pour que chaque enfant puisse bénéficier de cette expérience, quelles que soient les conditions de ressources de ses parents ou tuteurs, la municipalité propose de participer financièrement aux frais des familles, en fonction de leur quotient familial, selon les modalités définies dans le tableau ci-dessous :

Quotients familiaux CAF	Taux de prise en charge du coût de séjour par la famille et par enfant
0 à 450	25%
451 à 600	35%
601 à 750	45%
751 à 900	60%
900 et plus	75%

Coût global du séjour	Quotients familiaux	Taux de prise en charge du coût de séjour par famille et par enfant	MONTANT DE LA PARTICIPATION FAMILIALE PAR ENFANT	Pour information : Reste à charge de Maxéville, après participation familiale
317.78€	0 à 450	25%	79.45€	238.33€
317.78€	451 à 600	35%	111.22€	206.56€
317.78€	601 à 750	45%	143€	174.78€
317.78€	751 à 900	60%	190.67€	127.11€
317.78€	Au-delà de 901	75 %	238.34€	79.44€

La mairie participera également au défraiement des enseignants assurant l'encadrement par le versement d'une indemnité journalière d'encadrement d'un montant de 17.95 €.

Par ailleurs pour permettre aux écoles de régler sans délais les acomptes de réservation des séjours, auprès des prestataires et/ou des transporteurs, il est proposé de verser sur la coopérative scolaire de l'école une avance égale à 50 % du montant global prévisionnel des frais de fonctionnement du séjour. Le règlement du solde sera réalisé à l'issue du séjour, sur présentation des factures définitives.

Décision :

Après avis favorable de la commission Éducation Jeunesse qui s'est réunie en date du mercredi 15 février 2017, il vous est demandé :

- D'approuver le financement de la classe transplantée organisée par l'école Jules Romains pour un montant global prévisionnel de 7 560€ et d'autoriser Monsieur le Maire à signer si besoin, toute convention relative à l'organisation des séjours,
- D'approuver les barèmes 2016/2017 des participations familiales aux frais de séjours et les modalités de facturations, telles que décrites ci-dessus,
- D'approuver la prise en charge directe par la ville des frais de transport pour un montant prévisionnel de 1 020€,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer le versement de l'indemnité journalière de 17.95€ aux professeurs assurant l'encadrement des classes transplantées,
- De verser un acompte pour réservation des séjours, d'un montant de 3 780€ à l'école élémentaire Jules Romains,
- De verser, à l'issue des séjours, aux coopératives scolaires les subventions correspondantes (déduction faite des acomptes ci-dessus).

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2017.

VOTE DU CONSEIL : A l'unanimité

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 28
présents : 25
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 mars 2017**

L'an deux mille dix sept, le trois mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt quatre février 2017, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt quatre février 2017.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoint), Mme BELLUSSI, Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M. CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, M. BONHOMME, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, Mme WOJTYNIA, Mme PERNOT

Absents ayant donné procuration :

- Mr BONAMOUR à Mme WOJTYNIA Marie
- Mme BEDEL Bernadette à Mme BOCOUM Martine
- Mr GARNAUD Jean Paul à Mr HENRIET Olivier

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme COLLET Emmanuelle et Mme WOJTYNIA Marie ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elles ont accepté.
Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

ORGANISATION D'UNE CLASSE TRANSPLANTÉE POUR L'ANNÉE 2016/2017 A AUBURE

Rapporteur : Bernard RICCI

Exposé des motifs :

La mairie propose, pour assurer des conditions de fonctionnement optimales, différentes modalités de prise en charge des dépenses liées au fonctionnement des écoles et de la vie scolaire. Elle accompagne ainsi financièrement et matériellement, en fonction des besoins et ressources du territoire, les projets pédagogiques de chacune des 7 écoles communales.

Dans cet esprit, la mairie apporte chaque année un soutien financier aux projets de classes transplantées qui répondent aux objectifs partagés par les écoles et la municipalité, à savoir :

- Favoriser l'ouverture culturelle et développer la curiosité des enfants,
- Développer l'autonomie et la socialisation à travers une expérience de la vie collective,
- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté : responsabilité, autonomie, respect d'autrui, de l'environnement et des règles de vie.

L'école élémentaire Saint Exupéry a prévu pour l'année scolaire 2016/2017, l'organisation d'une classe transplantée qui se déroulera du 12 au 16 juin 2017 à AUBURE (Haut Rhin).

Ecoles	Séjours	Nombre prévisionnel d'élèves	Coût estimatif du séjour	Coût estimatif/élève
Ecole élémentaire Saint Exupéry CM2	AUBURE 5 jours	18	6850€	380.56€

Par les valeurs pédagogiques engagées, la qualité et la rigueur de l'organisation, ce projet répond parfaitement aux attentes et valeurs défendues par la municipalité. C'est pourquoi il est proposé d'accompagner les écoles et les familles afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier des classes transplantées.

Pour que chaque enfant puisse bénéficier de cette expérience, quelles que soient les conditions de ressources de ses parents ou tuteurs, la municipalité propose de participer financièrement aux frais des familles, en fonction de leur quotient familial, selon les modalités définies dans le tableau ci-dessous :

Quotients familiaux CAF	Taux de prise en charge du coût de séjour par la famille et par enfant
0 à 450	25%
451 à 600	35%
601 à 750	45%
751 à 900	60%
900 et plus	75%

Coût global du séjour	Quotients familiaux	Taux de prise en charge du coût de séjour par famille et par enfant	MONTANT DE LA PARTICIPATION FAMILIALE PAR ENFANT	Pour information : Reste à charge de Maxéville, après participation familiale
380.56€	0 à 450	25%	95.14€	285.42€
380.56€	451 à 600	35%	133.20€	247.36€
380.56€	601 à 750	45%	171.25€	209.31€
380.56€	751 à 900	60%	228.34€	152.22€
380.56€	Au-delà de 901	75 %	285.42€	95.14€

La mairie participera également au défraiement des enseignants assurant l'encadrement par le versement d'une indemnité journalière d'encadrement d'un montant de 17.95 €.

Par ailleurs pour permettre aux écoles de régler sans délais les acomptes de réservation des séjours, auprès des prestataires et/ou des transporteurs, il est proposé de verser sur la coopérative scolaire de l'école une avance égale à 50 % du montant global prévisionnel des frais de fonctionnement du séjour. Le règlement du solde sera réalisé à l'issue du séjour, sur présentation des factures définitives.

Décision :

Après avis favorable de la commission Éducation Jeunesse qui s'est réunie en date du mercredi 15 février 2017, il vous est demandé :

- D'approuver le financement de la classe transplantée organisée par l'école Saint Exupéry pour un montant global prévisionnel de 6850€ et d'autoriser Monsieur le Maire à signer si besoin, toute convention relative à l'organisation des séjours,
- D'approuver les barèmes 2016/2017 des participations familiales aux frais de séjours et les modalités de facturations, telles que décrites ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer le versement de l'indemnité journalière de 17.95€ aux professeurs assurant l'encadrement des classes transplantées,
- De verser un acompte pour réservation des séjours, d'un montant de 3425€ à l'école élémentaire Saint Exupéry,
- De verser, à l'issue des séjours, aux coopératives scolaires les subventions correspondantes (déduction faite des acomptes ci-dessus).

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2017.

VOTE DU CONSEIL : A l'unanimité

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
 Arrondissement : NANCY
 Canton : VAL DE LORRAINE SUD
 Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
 en exercice : 28
 présents : 25
 votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 3 mars 2017**

L'an deux mille dix sept, le trois mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt quatre février 2017, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt quatre février 2017.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoint), Mme BELLUSSI, Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M. CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, M. BONHOMME, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, Mme WOJTYNIA, Mme PERNOT

Absents ayant donné procuration :

- Mr BONAMOUR à Mme WOJTYNIA Marie
- Mme BEDEL Bernadette à Mme BOCOUM Martine
- Mr GARNAUD Jean Paul à Mr HENRIET Olivier

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme COLLET Emmanuelle et Mme WOJTYNIA Marie ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elles ont accepté. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

RESTAURATION SCOLAIRE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE L'INSTITUTION JEAN-BAPTISTE THIERY ET LA VILLE DE MAXEVILLE

Rapporteur : Bernard RICCI

Exposé des motifs :

Depuis 2015, la Ville de Maxéville a étendu à tous les élèves des écoles maternelles et primaires, son offre de restauration. Les élèves du groupe scolaire André Vautrin déjeunent sur trois sites :

- Salle Daniel JACOB,
- Restaurant de l'ESPÉ,
- Institution Jean-Baptiste THIERY.

L'ouverture de la cantine scolaire installée au sein de l'institution Jean-Baptiste Thiery permet d'accueillir vingt élèves de l'école élémentaire André Vautrin les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant la période scolaire.

Cet accueil se fait dans un environnement calme et agréable au sein de l'institution.

Cette délibération et la présente convention s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat renforcé avec l'institution Jean-Baptiste Thiery qui se concrétise depuis de nombreuses années par :

- La mise à disposition d'une salle de classe au sein de l'école élémentaire André Vautrin,
- La participation des enfants aux festivités de la Saint Nicolas et du défilé de carnaval ainsi qu'à la fête des fraises...

Le prix unitaire du repas est de 4.70€ TTC. L'ensemble des détails de la prestation et des obligations des parties figurent dans le corps de la présente convention conclue pour une période du 1^{er} septembre 2016 au 07 juillet 2017.

Décision :

Après avis favorable de la commission Éducation Jeunesse qui s'est réunie en date du mercredi 15 février 2017, il vous est demandé :

- D'approuver les principes de la présente convention entre l'Institution Jean-Baptiste Thiery et la Ville de Maxéville,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que ses éventuels avenants.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2017.

VOTE DU CONSEIL : A l'unanimité

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 28
présents : 25
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 mars 2017**

L'an deux mille dix sept, le trois mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt quatre février 2017, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt quatre février 2017.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoint), Mme BELLUSSI, Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M. CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, M. BONHOMME, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, Mme WOJTYNIA, Mme PERNOT

Absents ayant donné procuration :

- Mr BONAMOUR à Mme WOJTYNIA Marie
- Mme BEDEL Bernadette à Mme BOCOUM Martine
- Mr GARNAUD Jean Paul à Mr HENRIET Olivier

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme COLLET Emmanuelle et Mme WOJTYNIA Marie ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elles ont accepté. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES CANAILLOUX »

*Vu la loi n° 87-571 du 13/07/87 autorisant les associations régulièrement déclarées à percevoir des subventions de la part de l'Etat, des Régions, des Départements et des Communes,
Vu la circulaire du 15/01/88 régissant les rapports avec les associations bénéficiaires de financements publics,
Vu la circulaire du 01/02/88 relative au suivi des activités des associations subventionnées,
Vu la loi du 29/01/93 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,*

Rapporteur : Emmanuelle COLLET

Exposé des motifs :

Dans le souci de développer les modes d'accueil proposés aux enfants Maxévillois, la municipalité a développé différents partenariats avec des crèches situés sur le territoire de Maxéville et au sein de l'agglomération de Nancy.

Située sur le quartier de Champ le Bœuf, la halte garderie « Les Canailloux » constitue dans ce cadre un partenaire privilégié de la Ville de Maxéville.

En effet, elle peut accueillir de façon occasionnelle et/ou régulière 16 enfants âgés de 2 mois à 6 ans dans la limite de 20h par semaine.

Elle a accueilli pour l'année 2016 :

- 143 enfants, pour 19 151 d'heures réelles total de garde,
- dont 90 enfants maxévillois, pour 12 857 d'heures réelles total de garde.

La Ville de Maxéville propose de verser à la halte-garderie « Les Canailloux » une subvention de fonctionnement d'un montant de 12.000 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017

Décision :

Après avis favorable de la commission Éducation Jeunesse, qui s'est réunie en date du mercredi 15 février 2017, il vous est demandé :

- D'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 12 000€ à l'association « les Canailloux ».

VOTE DU CONSEIL : A l'unanimité

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 28
présents : 25
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 mars 2017**

L'an deux mille dix sept, le trois mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt quatre février 2017, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt quatre février 2017.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints), Mme BELLUSSI, Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M. CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, M. BONHOMME, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, Mme WOJTYNIA, Mme PERNOT

Absents ayant donné procuration :

- Mr BONAMOUR à Mme WOJTYNIA Marie
- Mme BEDEL Bernadette à Mme BOCOUM Martine
- Mr GARNAUD Jean Paul à Mr HENRIET Olivier

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme COLLET Emmanuelle et Mme WOJTYNIA Marie ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elles ont accepté. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Mounia EL BAZINI

Exposé des motifs :

Après la crise financière et la crise économique, la crise sociale se renforce et touche de nombreux Maxévillois.

La politique municipale poursuivie en matière de Solidarité vise à organiser une ville plus chaleureuse et solidaire au service de tous : une ville bienveillante, accueillante et attentive à sa population.

C'est dans ce contexte que la Municipalité entend poursuivre son effort de solidarité avec un soutien renouvelé à l'action du C.C.A.S, outil privilégié de la politique municipale d'aides pour l'accompagnement des publics.

Les aides se composent globalement :

- de Chèques d'accompagnement personnalisé,
- de secours financiers divers (fluides...),
- d'adaptations aux handicaps,
- de « bons chaleurs »,
- d'interventions à l'occasion d'obsèques,
- d'avances remboursables accordées par le C.C.A.S.

Compte tenu des dépenses et recettes de l'année 2016 (excédent de fonctionnement estimé de 27 906.07€ et des perspectives de l'année 2017, présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire, il apparaît que le budget C.C.A.S aura besoin d'une subvention de 57 000€ (même montant qu'en 2016) pour assurer son activité en 2017.

Ainsi, la Ville permet, par sa contribution au C.C.A.S et conformément à son plan d'actions qui structure ses priorités, de porter une attention particulière aux Maxévillois.

Décision :

Après avis favorable de la commission Solidarité, Séniors et Développement économique qui s'est réunie en date du mardi 14 février, il vous est proposé :

- D'accorder une subvention de 57 000€ au C.C.A.S. pour l'exercice 2017.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2017.

VOTE DU CONSEIL : A l'unanimité

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 28
présents : 25
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 mars 2017**

L'an deux mille dix sept, le trois mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt quatre février 2017, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt quatre février 2017.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoint), Mme BELLUSSI, Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M. CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, M. BONHOMME, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, Mme WOJTYNIA, Mme PERNOT

Absents ayant donné procuration :

- Mr BONAMOUR à Mme WOJTYNIA Marie
- Mme BEDEL Bernadette à Mme BOCOUM Martine
- Mr GARNAUD Jean Paul à Mr HENRIET Olivier

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme COLLET Emmanuelle et Mme WOJTYNIA Marie ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elles ont accepté. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

ACTION EN FAVEUR DE L'EMPLOI : CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION DE COACHS PROFESSIONNELS I.C.N. BUSINESS SCHOOL ET LA VILLE DE MAXEVILLE

Rapporteur : Christophe RACKAY

*Vu la loi 87-571 du 23 juillet 1987 autorisant les associations régulièrement déclarées à percevoir des subventions de la part de l'Etat, des Régions, des Départements et des Communes,
Vu la loi du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,*

Exposé des motifs :

La Ville de Maxéville, soutient, au travers de ses subventions, de nombreuses associations dans le secteur de la solidarité, du développement économique et de la cohésion sociale. Malgré un contexte financier de plus en plus contraint, la Ville continue à accroître cet effort en direction des acteurs qui expriment la vitalité et la créativité de notre territoire.

La Ville de Maxéville souhaite pouvoir continuer à accompagner ses demandeurs d'emploi, conforter l'emploi local et soutenir l'insertion professionnelle. Dans de telles prédispositions, le retour à l'activité semble une priorité absolue, car il est le meilleur rempart contre l'implosion sociale et la clé de la dignité individuelle. En ce sens, la Ville de Maxéville conduit une politique globale visant l'accès ou le retour à l'emploi des maxévillois.

Ainsi l'Association de Coachs Professionnels d' I.C.N. a participé gracieusement le 21 avril 2016 à la 1^{ère} édition du Forum Emploi organisée par la Ville en proposant aux demandeurs d'emploi présents (60 %) un accompagnement individualisé.

De plus, des élèves de l'Ecole de Coaching I.C.N. Business School ont également participé, dans le cadre de leur formation, aux ateliers proposés lors du précédent forum ainsi qu'à la campagne de recrutement Mac'Do.

Ces accompagnements, initialement réservés aux sportifs et cadres chargés de faire de la performance, a permis à chacun des demandeurs d'emploi, de faire ressortir ses atouts et de puiser ses propres ressources afin de mener à bien son projet professionnel.

De part son caractère innovant et de la qualité des interventions proposées par l'Association de Coachs Professionnels, et par l'Ecole de Coaching I.C.N. Business School, la Ville de Maxéville souhaite pouvoir soutenir l'Association de Coachs Professionnels I.C.N. et renouveler le travail conjoint mené durant l'année 2016 avec ces deux structures.

Décision :

Après avis favorable de la commission Solidarité, Séniors, Développement économique qui s'est réunie en date du mardi 14 février 2017 il vous propose :

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention entre l'Association de Coachs Professionnels I.C.N et la Ville de Maxéville,
- De soutenir l'association de Coachs Professionnels I.C.N. par le versement d'une subvention d'un montant de 1 500 euros,
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention entre l'Ecole de Coaching I.C.N. Business School et la Ville de Maxéville.

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2017 – Chap. 65 – Art. 6574.

VOTE DU CONSEIL : A l'unanimité

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
 Arrondissement : NANCY
 Canton : VAL DE LORRAINE SUD
 Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
 en exercice : 28
 présents : 25
 votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 3 mars 2017**

L'an deux mille dix sept, le trois mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt quatre février 2017, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt quatre février 2017.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints), Mme BELLUSSI, Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M. CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, M. BONHOMME, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, Mme WOJTYNIA, Mme PERNOT

Absents ayant donné procuration :

- Mr BONAMOUR à Mme WOJTYNIA Marie
- Mme BEDEL Bernadette à Mme BOCOUM Martine
- Mr GARNAUD Jean Paul à Mr HENRIET Olivier

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme COLLET Emmanuelle et Mme WOJTYNIA Marie ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elles ont accepté. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

MJC MASSINON DE MAXEVILLE – CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE MAXEVILLE

Rapporteur : Annie DELRIEU

Exposé des motifs :

Tel que le défini à l'article 2 des statuts des MJC affiliées à la Fédération Française des MJC (FFMJC) :

« Les Maisons des Jeunes et de la Culture constituent un élément essentiel de la vie sociale et culturelle d'un territoire de vie : pays, agglomération, ville, communauté de communes, commune, village, quartier... Elles offrent à la population, aux jeunes comme aux adultes, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de se préparer à devenir les citoyens actifs et responsables d'une démocratie vivante ».

Dans ce cadre général, la Ville de Maxéville est le principal partenaire financier de la MJC MASSINON et met à sa disposition les moyens permettant d'assurer la mise en œuvre de son projet et de ses activités.

Cet engagement vise plus largement à la complémentarité et l'efficacité des actions menées sur son territoire, au bénéfice de l'ensemble des Maxévillois sur la base d'objectifs partagés et d'engagements réciproques.

Ainsi la MJC s'engage donc par ses activités à développer pour la période 2017 – 2020 :

- une dynamique identitaire et culturelle au sein du site des Brasseries de Maxéville qui contribue à l'animation et à la construction du projet de rénovation urbaine en cours sur ce secteur,
- une dynamique identitaire de territoire pour répondre aux demandes et attentes de la population, par une offre diversifiée d'activités et de pratiques innovantes,
- une dynamique de cohésion sociale visant à promouvoir toute action tendant à développer le sens civique des adhérents et du citoyen,
- une dynamique d'animation des équipements et de mutualisation des moyens afin :
 - d'accueillir toute personne à titre individuel, désirant exercer une activité éducative, de formation ou de loisirs,
 - de fédérer les énergies et les moyens pour mettre en œuvre des projets communs, notamment avec les autres associations et les acteurs de la Ville de Maxéville et du Plateau de Haye,

- la dimension du développement durable qui « vise à doter les individus des comportements, compétences et connaissances qui leur permettront de prendre des décisions éclairées pour eux-mêmes et les autres, aujourd'hui et à l'avenir, et de traduire ces décisions en actes » (source "Unesco").

Décision :

Après avis favorable de la commission Sport, Culture, Animations, Associations, qui s'est réuni en date du vendredi 10 février, il vous est demandé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Maxéville et la MJC MASSINON de Maxéville selon le projet joint, ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE DU CONSEIL : A l'unanimité

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
 Arrondissement : NANCY
 Canton : VAL DE LORRAINE SUD
 Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
 en exercice : 28
 présents : 25
 votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 3 mars 2017**

L'an deux mille dix sept, le trois mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt quatre février 2017, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt quatre février 2017.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoint), Mme BELLUSSI, Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M. CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, M. BONHOMME, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, Mme WOJTYNIA, Mme PERNOT

Absents ayant donné procuration :

- Mr BONAMOUR à Mme WOJTYNIA Marie
- Mme BEDEL Bernadette à Mme BOCOUM Martine
- Mr GARNAUD Jean Paul à Mr HENRIET Olivier

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme COLLET Emmanuelle et Mme WOJTYNIA Marie ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elles ont accepté. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

GRILLE TARIFAIRE UNIQUE POUR LES SPECTACLES ORGANISES PAR LA VILLE DE MAXEVILLE

Rapporteur : Annie DELRIEU

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de Maxéville est amenée à organiser des pièces de théâtre ou des spectacles divers dans différentes salles de la collectivité.

Nous vous proposons de délibérer sur une grille tarifaire unique. Celle-ci sera appliquée dès le mois d'avril prochain dans le cadre du Printemps du théâtre, festival de théâtre amateur qui aura lieu au CILM les 4, 6 et 7 avril 2017 :

	Un spectacle	Formule deux spectacles	Formule trois spectacles
Plein tarif	5 €	8 €	10 €
Tarif réduit <i>étudiants, moins de 18 ans, chômeurs, famille nombreuse, plus de 60 ans</i>	3 €	5 €	6 €

Un tarif gratuit est proposé aux membres des associations partenaires, dans le cadre de projet de médiation, aux bénéficiaires du CCAS, et aux professionnels du spectacle vivant.

Décision :

Après avis favorable de la Commission Sport Culture Animations et Associations qui s'est réunie en date du vendredi 10 février 2017 il vous propose :

- d'adopter la grille tarifaire unique relative aux pièces de théâtre ou des spectacles divers organisées dans différentes salles de la collectivité.

VOTE DU CONSEIL : A l'unanimité

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 28
présents : 25
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 mars 2017**

L'an deux mille dix sept, le trois mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt quatre février 2017, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt quatre février 2017.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoint), Mme BELLUSSI, Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M.CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, M. BONHOMME, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, Mme WOJTYNIA, Mme PERNOT

Absents ayant donné procuration :

- Mr BONAMOUR à Mme WOJTYNIA Marie
- Mme BEDEL Bernadette à Mme BOCOUM Martine
- Mr GARNAUD Jean Paul à Mr HENRIET Olivier

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme COLLET Emmanuelle et Mme WOJTYNIA Marie ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elles ont accepté.
Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

BILAN ANNUEL 2016 DE LA POLITIQUE FONCIERE DE LA COLLECTIVITE

Rapporteur : Olivier PIVEL

*Vu l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995,
Vu la circulaire interministérielle du 12 février 1996 précisant les dispositions de ladite loi,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L 2241-1*

Exposé des motifs :

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements de foncier opérés par la commune de Maxéville pour l'année 2016.

REFERENCE DE L'ACTE	MUTATION ET REFERENCES PARCELLES	OBJET ET MONTANT
Acquisition		
DCM du 25/02/2016	Acquisition d'un ensemble immobilier « Pavillon Colin » cadastré AI 51 - 132, rue des Brasseries	Coût d'acquisition : 456 524.4€ TTC 2 annuités 2016 - 2017 Acte signé le 8 juillet 2016
DCM du 15/09/2016	Acquisition d'une parcelle cadastrée AK 113 appartenant à Madame KALLENBRUM situé Ruelle derrière l'Eglise	Projet de construction de garages Ruelle derrière l'Eglise résidence sénior LOGIEST sur la parcelle AK 376 (ex AK 113) 10 000 € HT

Cession		
DCM du 25/02/2016	Vente d'un immeuble d'habitation collective de 3 niveaux situé au 5, rue de la Chiers cadastrée AS 267 à l'Association des Familles de Traumatés Crâniens et Cérébro-lésés de Lorraine (A.F.T.C.)	Cession à l'A.F.T.C. pour programme immobilier pour un montant de 220 000 € Acte signé le 5 juillet 2016

Décision :

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation de la politique foncière de la Ville de Maxéville en 2016 qui lui en a été faite.

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
 Arrondissement : NANCY
 Canton : VAL DE LORRAINE SUD
 Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
 en exercice : 28
 présents : 25
 votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 3 mars 2017**

L'an deux mille dix sept, le trois mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt quatre février 2017, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt quatre février 2017.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoint), Mme BELLUSSI, Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M. CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, M. BONHOMME, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, Mme WOJTYNIA, Mme PERNOT

Absents ayant donné procuration :

- Mr BONAMOUR à Mme WOJTYNIA Marie
- Mme BEDEL Bernadette à Mme BOCOUM Martine
- Mr GARNAUD Jean Paul à Mr HENRIET Olivier

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme COLLET Emmanuelle et Mme WOJTYNIA Marie ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elles ont accepté. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

REALISATION D'UNE PROTECTION PHONIQUE LE LONG DE L'A31 RUE DE LA JUSTICE A MAXEVILLE

Vu le Contrat de Plan Etat Région Lorraine 2015 – 2020,

Vu la lettre de l'Etat relative à l'engagement des études et travaux pour la réalisation d'une protection phonique le long de l'A31 à Maxéville.

Rapporteur : Olivier PIVEL

Exposé des motifs :

Depuis la fin des années 1960 et la mise en service des tronçons maxévillois de l'autoroute A31, les habitants des quartiers nord ouest de la commune sont considérablement impactés par les nuisances sonores générées par un trafic routier toujours croissant.

Au fil du temps, l'A31 est devenue un axe économique majeur où se mêlent déplacements interurbains du sillon mosellan et transit poids lourds et véhicules légers à destination ou en provenance du Benelux au nord, et du sillon rhodanien au sud.

Le trafic routier au droit de Maxéville est aujourd'hui de l'ordre de 86 000 véhicules par jour ce qui en fait une des sections les plus fréquentées de l'A31.

Une étude acoustique menée en 2006, et reprise dans les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E.), a pu faire ressortir un grand nombre de points noirs sur les secteurs du Champ-le-Bœuf et surtout de la rue de la Justice où les résultats dépassent les 80 dB(A) soit l'équivalent d'un passage permanent d'un train lancé à 80km/h ou encore le bruit de fond permanent d'un aspirateur ménager.

Les mesures prises, depuis juin 2009, de réduction de la vitesse à 90 km/h sur la traversée de l'agglomération de Nancy, même si elles ont pu participer à fluidifier le trafic, n'ont eu pour effet de ne réduire que de 1 à 2 décibels les nuisances sonores.

Il est donc devenu difficile d'accepter, pour les maxévillois, riverains de la rue de la Justice, de continuer à subir les nuisances d'un axe autoroutier qui s'est construit dans la ville. Et ce, alors même que certains autres secteurs se sont vus doter d'ouvrages de protection phonique au bénéfice de nouveaux quartiers venus se greffer autour de cette dorsale autoroutière sans bénéficier d'aucun principe d'antériorité au regard des déclarations d'utilité publiques initiales du projet A31.

Eu égard à toutes ces constatations, la Ville de Maxéville a pu se porter relais de la voix des habitants en remettant les 73 courriers de riverains au Préfet de Meurthe et Moselle, lui demandant son plein et entier soutien sur ce projet essentiel à leur qualité de vie.

Au fil des rencontres, sous l'égide de Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle, avec les services de l'Etat en charge du projet, de nettes avancées ont pu être constatées depuis 2014 en matière d'études et une enveloppe de 3,5 millions d'euros a bien été fléchée pour la lutte contre le bruit, dans le Contrat de Plan Etat Région Lorraine.

Le projet étudié prévoit la création d'un ouvrage de 5 mètres de haut sur 450 mètres et de 2 mètres de haut sur 410 mètres

L'inscription financière actée de cette opération permettra de se conformer à un calendrier prévisionnel de démarrage de travaux en 2019 pour une durée d'un an.

Il vous est donc proposé, au travers de cette délibération, d'approuver ce projet de mur anti bruit et d'acter la sanctuarisation de cette inscription dans le Contrat de Plan Etat Région Lorraine 2015 – 2020 sur la base d'une notification de l'Etat.

Décision :

Après avis favorable de la commission Environnement, Participation Citoyenne qui s'est réunie en date du 13 février 2017, il vous est proposé :

- D'approuver le projet d'aménagement d'une protection phonique (mur antibruit) le long de l'A31 rue la Justice à Maxéville,
- D'acter la sanctuarisation, sur la base d'une notification de l'Etat, de l'inscription budgétaire dans le Contrat de Plan Etat Région Lorraine 2015 – 2020.

VOTE DU CONSEIL : A l'unanimité

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 28
présents : 25
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 mars 2017**

L'an deux mille dix sept, le trois mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt quatre février 2017, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt quatre février 2017.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints), Mme BELLUSSI, Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M. CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, M. BONHOMME, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, Mme WOJTYNIA, Mme PERNOT

Absents ayant donné procuration :

- Mr BONAMOUR à Mme WOJTYNIA Marie
- Mme BEDEL Bernadette à Mme BOCOUM Martine
- Mr GARNAUD Jean Paul à Mr HENRIET Olivier

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme COLLET Emmanuelle et Mme WOJTYNIA Marie ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elles ont accepté. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Olivier PIVEL

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et plus particulièrement l'article 67 relatif à la procédure de consultation d'appel d'offres ouvert,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu la délibération du 17 avril 2014 relative aux délégations du Maire de certaines affaires prévues à l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu l'article L2122-21-1 du CGCT qui dispose que lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L. 2122-22, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

Exposé des motifs :

Le marché actuel d'une durée de 8 ans comprenant les lots indiqués ci-dessous arrive à échéance en date du 31 août 2017. Il est donc nécessaire de procéder au lancement d'une nouvelle consultation qui sera un Appel d'Offres Ouvert.

Le marché actuel comprend 2 lots :

- **Lot n° 1 chaufferies collectives** :
 - o La mission P1 : ENERGIE, prestation forfaitaire de fourniture de chaleur,
 - o La mission P2 : ENTRETIEN, CONDUITE et MAINTENANCE,
 - o La mission P3 : GARANTIE TOTALE.
- **Lot n° 2 équipements individuels** :
 - o La mission P2 : ENTRETIEN, CONDUITE et MAINTENANCE,
 - o La mission P3 : GARANTIE TOTALE.

Le nouveau marché prévu pour une durée de 5 années (1 an + 4 reconductions), comprendra les 2 lots suivants et prendra effet au 1^{er} septembre 2017 pour se terminer le 31 août 2022 :

- **Lot n° 1 chaufferies collectives** :
 - o La mission P2 : ENTRETIEN, CONDUITE et MAINTENANCE,
 - o La mission P3 : GARANTIE TOTALE.

La mission P1 incluse dans le précédent marché, n'est pas reconduite dans ce nouveau marché, puisque la Ville de Maxéville adhère au nouveau groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel mis en place par la Métropole du Grand Nancy.

Le montant annuel du lot n° 1 est estimé à : 63 838,98 € HT soit 76 606,78 € TTC
Pour 5 ans : 319 194,90 € HT soit 383 033,88 € TTC

- **Lot n° 2 équipements individuels :**
 - o La mission P2 : ENTRETIEN, CONDUITE et MAINTENANCE,
 - o La mission P3 : GARANTIE TOTALE.

Il y aura lieu d'inclure dans ce nouveau marché les sites suivants :

- Maison du Lien et de la Solidarité,
- Maison du Directeur (site des Brasseries).

Le montant annuel du lot n° 2 est estimé à : 6 589,98 € HT soit 7 907,98 € TTC

Pour 5 ans : 32 949,90 € HT soit 39 539,88 € TTC.

Le montant annuel pour l'ensemble des 2 lots est estimé à 70 428,96 € HT soit 84 514,76 € TTC.

Pour 5 ans : 352 144,80 € HT soit 422 573,76 € TTC

Décision :

Après avis favorable de la commission Environnement, Participation Citoyenne qui s'est réunie en date du 13 février 2017 et au vu de la définition de l'étendue des besoins à satisfaire et du montant prévisionnel du marché, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au marché à intervenir.

VOTE DU CONSEIL : A l'unanimité

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 28
présents : 25
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 mars 2017**

L'an deux mille dix sept, le trois mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt quatre février 2017, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt quatre février 2017.

Présents : M. CHOSEROT (Maire), Mme BOCOUM, M. MIRON, Mme DELRIEU, M. PIVEL, Mme RIES, M. RICCI, Mme COLLET, M. RACKAY (Adjoints), Mme BELLUSSI, Mme GORSKI, M. HENRIET, Mme JOUVIEN-MOURI, M. GUILLAUME, Mme JONQUARD, M. CUNY, Mme EL BAZINI, M. BIGOT, M. BONHOMME, M. SIMON, Mme BAR, M. BEGORRE, Mme GAZIN, Mme WOJTYNIA, Mme PERNOT

Absents ayant donné procuration :

- Mr BONAMOUR à Mme WOJTYNIA Marie
- Mme BEDEL Bernadette à Mme BOCOUM Martine
- Mr GARNAUD Jean Paul à Mr HENRIET Olivier

Absents excusés : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme COLLET Emmanuelle et Mme WOJTYNIA Marie ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elles ont accepté. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

DENOMINATION D'UNE FRACTION DE L'EX ROUTE DEPARTEMENTALE 30 (RD 30) DEVENUE VOIRIE METROPOLITAINE

Rapporteur : Olivier PIVEL

Exposé des motifs :

Depuis le 1^{er} juillet 2016, l'agglomération du Grand Nancy fait partie des nouvelles Métropoles françaises. Cette transformation en Métropole est un atout pour le Grand Nancy, qui dispose ainsi de tous les outils pour le développement de la croissance économique et de l'attractivité de son territoire.

Dans le cadre de cette transformation, quatre compétences ont été transférées ou déléguées à la Métropole du Grand Nancy par le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle dont la gestion des voiries. C'est ainsi 120 km de voiries départementales sur le territoire de la Métropole qui ont été transférées depuis le 1^{er} janvier 2017, permettant une approche plus cohérente des routes.

Pour la commune de Maxéville, c'est entre autre le cas, pour l'ex Route Départementale 30 entre le giratoire du Madon, en sortie d'Autoroute A 31 sur le Plateau de Haye, et la rue de la République au centre-village.

Les nouvelles voiries de compétence métropolitaine doivent de part le pouvoir de police général du Maire être dénommée.

Il vous est donc proposé de retenir les dénominations suivantes pour l'ex R.D. 30 :

- Sur le tronçon du giratoire Madon jusqu'au carrefour avec les rues Blaise PASCAL et Général DE GAULLE, poursuivre la dénomination « Avenue du Rhin » dont bénéficie déjà le secteur des Alériens,
- Sur le tronçon du carrefour avec les rues Blaise Pascal et Général DE GAULLE jusqu'en entrée de ville, poursuivre la dénomination « rue de la République » existante depuis l'Hôtel de Ville vers le Plateau de Haye.

Décision :

Après avis favorable de la commission Environnement, Participation Citoyenne qui s'est réunie en date du 13 février 2017, il vous est proposé :

- De dénommer le tronçon de l'ex Route Départementale 30 entre le giratoire du Madon et le carrefour avec les rues Blaise PASCAL et Général DE GAULLE, avenue du Rhin,
- De dénommer le tronçon de l'ex Route Départementale 30 entre le carrefour avec les rues Blaise PASCAL et Général DE GAULLE, rue de la République.

VOTE DU CONSEIL : A l'unanimité